



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 704 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le Québec est la seule province au Canada où les institutions bancaires sont créancières des prêts étudiants;

CONSIDÉRANT QUE les prêts étudiants de l'Aide financière aux études (AFE) sont donc assujettis aux taux d'intérêt en vigueur au sein des institutions bancaires;

CONSIDÉRANT QUE les prêts étudiants de l'AFE permettent à tous les Québécois d'accéder aux études supérieures;

CONSIDÉRANT QUE les anciens étudiants québécois doivent actuellement déboursier des frais d'intérêts substantiels variant au gré des marchés et que cette situation a un impact majeur et imprévisible sur leurs finances personnelles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec reconnaît l'apport des anciens étudiants à la vitalité de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit respecter sa mission et offrir les meilleures conditions pour tous en matière d'accessibilité à une éducation de qualité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des frais découlant de la scolarité des Québécois peut être un frein à l'accès aux études supérieures.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'éliminer de façon permanente le paiement des intérêts sur les prêts accordés par l'Aide financière aux études et de devenir le seul et unique créancier de l'AFE.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia**

29 janvier 2024

Date de signature de l'extrait